



## FICHES DE DONNEES DE SECURITE

### (Aérosol) Gris Tapis

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

#### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit (Aérosol) Gris Tapis  
 Numéro du produit A203-6

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Peinture.  
 Utilisations déconseillées Pour usage professionnel seulement. Ce produit n'est pas recommandé pour tout usage industriel, professionnel ou consommateur autres que les utilisations identifiées ci-dessus.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Autosmart International Ltd  
 Lynn Lane,  
 Shenstone, nr Lichfield  
 Staffordshire. WS14 0DH  
 England  
 www.autosmartinternational.com  
 Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)  
 Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)  
 info@autosmartinternational.com

Personne à contacter Mr. Russell Butler

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)  
 Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)  
 Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

Numéro d'appel d'urgence national ORFILA (01-45-42-59-59)

#### SECTION 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification

###### Dangers physiques

Aérosol 1 - H222, H229

###### Dangers pour la santé humaine

Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 2 - H371

###### Dangers pour l'environnement

Non classé.

###### Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

Xi;R36. F+;R12. R67.

###### Physicochimique

Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur. Ce produit est particulièrement inflammable, et exposé à l'air, il peut s'enflammer à la température et à la pression normales. Ses vapeurs peuvent créer spontanément des mélanges explosifs à l'air. Les vapeurs d'aérosols peuvent être enflammées lors de la pulvérisation sur une flamme nue ou tout matière incandescente.

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger

**(Aerosol) Gris Tapis**



**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes .

**Mentions de mise en garde**

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
- P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

**Contient**

MÉTHANOL

**Mentions de mise en garde supplémentaires**

- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
- P280 Porter des gants de protection.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
- P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

**2.3. Autres dangers**

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

<b>GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS; GAZ DE PÉTROLE</b>	<b>30-60%</b>
Numéro CAS: 68476-85-7    Numéro CE: 270-704-2    Numéro d'enregistrement REACH: Exempt - Article 2(7)(b) Substance with a Community workplace exposure limit.	
<b>Classification</b> Flam. Gas 1 - H220 Press. Gas, Liquefied - H280	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> F+;R12.
<b>ETHANOL</b>	<b>30-60%</b>
Numéro CAS: 64-17-5    Numéro CE: 200-578-6    Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43-XXXX	
<b>Classification</b> Flam. Liq. 2 - H225	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> F;R11
<b>1-MÉTHOXY-2-PROPANOL</b>	<b>5-10%</b>
Numéro CAS: 107-98-2    Numéro CE: 203-539-1    Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457435-35-xxxx Substance with National workplace exposure limits.	
<b>Classification</b> Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H336	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> R10 R67

**(Aerosol) Gris Tapis**

<b>BUTANONE</b> <span style="float: right;"><b>2-5%</b></span>	
Numéro CAS: 78-93-3 Numéro CE: 201-159-0	
<b>Classification</b> Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> F;R11 Xi;R36 R66 R67
<b>ISOBUTANOL</b> <span style="float: right;"><b>2-5%</b></span>	
Numéro CAS: 78-83-1 Numéro CE: 201-148-0	
<b>Classification</b> Flam. Liq. 3 - H226 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335, H336	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> R10 Xi;R37/38,R41 R67
<b>1-ETHOXYPROPAN-2-OL</b> <span style="float: right;"><b>2-5%</b></span>	
Numéro CAS: 1569-02-4 Numéro CE: 216-374-5	
<b>Classification</b> Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H336	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> R10 R67
<b>MÉTHANOL</b> <span style="float: right;"><b>1-2%</b></span>	
Numéro CAS: 67-56-1 Numéro CE: 200-659-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119433307-44-xxxx	
<b>Classification</b> Flam. Liq. 2 - H225 Acute Tox. 3 - H301 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 3 - H331 STOT SE 1 - H370	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> F;R11 T;R23/24/25,R39/23/24/25

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Inhalation**

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**Ingestion**

Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**Contact cutané**

Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**Contact oculaire**

Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Information générale**

La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

**Inhalation**

Les vapeurs à fortes concentrations sont anesthésiantes. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Headache. Fatigue. Vertiges. Dépression du système nerveux central.

**Ingestion**

Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. Les fumées issues du contenu de l'estomac peuvent être inhalées,

## (Aerosol) Gris Tapis

résultant aux mêmes symptômes que l'inhalation.

### Contact cutané

Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations.

### Contact oculaire

Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs et/ou larmolements.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

#### Indications pour le médecin

Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

## **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### Moyens d'extinction appropriés

Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Powder. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume. Refroidir les atomiseurs exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

#### Dangers particuliers

Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Un feu créé : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO). Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>). Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Le produit est très inflammable.

#### Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Containers close to fire should be removed or cooled with water. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs. Faire attention au danger d'explosion.

#### Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Leave danger zone immediately.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### Précautions individuelles

Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### Méthodes de nettoyage

Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

#### Référence à d'autres sections

Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### Précautions d'utilisations

Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. Lire et suivre les recommandations du producteur. During application and drying, solvent vapours will be emitted. Eliminer toute source d'inflammation.

**(Aérosol) Gris Tapis****7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Précautions de stockage**

Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Récipient sous pression : ne doit pas être exposé à des températures supérieures à 50°C. Store in a cool and well-ventilated place. Protéger de la lumière.

**Classe de stockage**

Flammable compressed gas storage.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)****Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****ETHANOL**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 1000 ppm 1900 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 5000 ppm 9500 mg/m<sup>3</sup>

**1-MÉTHOXY-2-PROPANOL**

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 188 mg/m<sup>3</sup>

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 375 mg/m<sup>3</sup>

\*

**BUTANONE**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 200 ppm 600 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 300 ppm 900 mg/m<sup>3</sup>

**ISOBUTANOL**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 50 ppm 150 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

**MÉTHANOL**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 200 ppm 260 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 1000 ppm 1300 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

\* = Risque de pénétration percutanée.

**1-ETHOXYPROPAN-2-OL (CAS: 1569-02-4)****Commentaires sur les composants**

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

**MÉTHANOL (CAS: 67-56-1)**

DNEL

Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 40 mg/kg/jour

Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 260 mg/m<sup>3</sup>

Industrie - Contact avec la peau; Court terme Effets systémiques: 40 mg/kg/jour

Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 260 mg/m<sup>3</sup>

Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 8 mg/kg/jour

Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 50 mg/m<sup>3</sup>

Consommateur - Contact avec la peau; Court terme Effets systémiques: 8 mg/kg/jour

Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 50 mg/m<sup>3</sup>

Consommateur - Ingestion; Court terme Effets systémiques: 8 mg/kg/jour

**8.2. Contrôles de l'exposition****Equipements de protection****Contrôles techniques appropriés**

Eviter l'inhalation de vapeurs. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

**Protection des yeux/du visage**

Non pertinent.

## (Aérosol) Gris Tapis

### Protection des mains

Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Polyvinyl chloride (PVC). Caoutchouc (naturel, latex). Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

### Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.

### Mesures d'hygiène

Prévoir une fontaine oculaire. Ne pas fumer dans la zone de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé.

### Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type AX.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

Aérosol.

#### Couleur

Gris.

#### Odeur

Caractéristique.

#### Seuil olfactif

Non disponible. Non disponible.

#### pH

Non applicable. Indéterminé.

#### Point de fusion

~ 0°C

#### Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

~100°C @ 760 mm Hg

#### Point d'éclair

< -20°C (Coupelle fermée).

#### Taux d'évaporation

Non disponible.

#### Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

: 1.8 ::

#### Pression de vapeur

590 - 1760 kPa @ °C

#### Densité de vapeur

1.5 - 2.1

#### Densité relative

1.000 @ (20°C)°C

#### Solubilité(s)

Non-miscible à l'eau.

#### Coefficient de partage

: 2.3 - 2.8

#### Température d'auto-inflammabilité

365°C

#### Température de décomposition

Non disponible.

#### Viscosité

~ 1 cSt @ °C

#### Propriétés comburantes

Non applicable.

## (Aérosol) Gris Tapis

### Commentaires

Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance adéquates.

### 9.2. Autres informations

#### Composé organique volatil

Ce produit contient au maximum 641 g/litre de COV.

---

### **SECTION 10: Stabilité et réactivité**

---

#### 10.1. Réactivité

Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

#### 10.2. Stabilité chimique

##### Stabilité chimique

Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Eviter les conditions suivantes: Heat, sparks, flames. Shocks and physical damage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non applicable. Ne polymérisera pas.

#### 10.4. Conditions à éviter

Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Avoid exposing aerosol containers to high temperatures or direct sunlight.

#### 10.5. Matières incompatibles

##### Matières incompatibles

Bases fortes. Acides forts. Oxydants puissants.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

---

### **SECTION 11: Informations toxicologiques**

---

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Effets toxicologiques

No significant health hazards when used for designed purpose and application and when used in accordance with instructions.

##### Autres effets sur la santé

Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer. IARC Not Listed. OSHA Not Regulated. NTP Not Listed.

#### Toxicité aiguë - orale

##### ETA orale (mg/kg)

24.096,38554217

#### Toxicité aiguë - cutanée

##### ETA cutanée (mg/kg)

24096.38554217

#### Toxicité aiguë - inhalation

##### ETA inhalation (vapeurs mg/l)

240.96385542

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### pH extrêmes

#### Information générale

Ce produit a une faible toxicité. Seules des quantités importantes sont susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la santé humaine.

#### Inhalation

Les vapeurs peuvent irriter le système respiratoire/les poumons.

#### Ingestion

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

#### Contact cutané

Peut provoquer la délipidation de la peau mais n'est pas irritant.

## (Aérosol) Gris Tapis

### Contact oculaire

Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

### Dangers chroniques et aigus pour la santé

A cause de la quantité et de la composition du produit, le risque pour la santé est considéré faible.

### Voie d'exposition

Ingestion. Contact cutané et/ou oculaire.

### Symptômes

Pas de symptômes spécifiques notés, mais le produit chimique peut néanmoins avoir des effets néfastes sur la santé en général ou sur certaines personnes.

### Considérations médicales

Affections cutanées et allergies.

---

## SECTION 12: Informations écologiques

---

### Écotoxicité

Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### 12.1. Toxicité

##### Toxicité aiguë - poisson

Indéterminé.

##### Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

Indéterminé.

##### Toxicité aiguë - plantes aquatiques

Indéterminé.

##### Toxicité aiguë - microorganismes

Indéterminé.

##### Toxicité aiguë - terrestre

Indéterminé.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Persistance et dégradabilité

Le produit est biodégradable mais il ne doit pas être rejeté dans les égouts sans l'accord des autorités. Volatile substances are degraded in the atmosphere within a few days.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

##### Coefficient de partage

: 2.3 - 2.8

#### 12.4. Mobilité dans le sol

##### Mobilité

Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Non applicable.

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

---

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Information générale

Ne pas percer ou incinérer, même vide. Les aérosols doivent être recyclés dans des installations adéquates. Les aérosols pleins, ou partiellement pleins, doivent être entreposés ou disposés, étant matières dangereuses en accord avec les exigences des autorités locales.

#### Méthodes de traitement des déchets

Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Emballage: Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible.



**(Aérosol) Gris Tapis****SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

N° ONU (ADR/RID)	1950
N° ONU (IMDG)	1950
N° ONU (ICAO)	1950

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Nom d'expédition (ADR/RID)	AÉROSOLS inflammables
Nom d'expédition (IMDG)	AÉROSOLS inflammables
Nom d'expédition (ICAO)	AÉROSOLS inflammables
Nom d'expédition (ADN)	AÉROSOLS inflammables

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe ADR/RID	2.1
Risque subsidiaire ADR/RID	
Etiquette ADR/RID	2.1
Classe IMDG	2.1
Etiquette IMDG	
Classe/division ICAO	2.1
Risque subsidiaire ICAO	
Etiquettes de transport	

**14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable.

Groupe d'emballage (ADR/RID)

Groupe d'emballage (IMDG)

Groupe d'emballage (ICAO)

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

EmS F-D, S-U

Code de consignes d'intervention d'urgence

Numéro d'identification du danger (ADR/RID)

Code de restriction en tunnels (D)

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales**

The Chemicals (Hazard Information and Packaging for Supply) Regulations 2009 (SI 2009 No. 716).

**Législation UE**

Dangerous Preparations Directive 1999/45/EC. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions

**(Aerosol) Gris Tapis**

applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

**Document d'orientation**

Workplace Exposure Limits EH40. Safety Data Sheets for Substances and Preparations. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.

**Listes pour la santé et l'environnement**

Règlement (CE) N° 689/2008 du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, amendé.

**Classification de danger pour l'eau**

WGK 1

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

**SECTION 16: Autres informations**

**Information générale**

Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit. Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001.

**Commentaires sur la révision**

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

**Publié par** Autosmart International Ltd, Lynn Lane, Shenstone, Lichfield, Staffordshire, WS14 0DH, Great Britain.  
www.autosmartinternational.com  
rbutler@autosmart.co.uk  
Tel +44 (0)1543 481616

**Date de révision** 16/10/2012

**Révision** 7

**Remplace la date** 3/10/2010

**Statut de la FDS** Approuvé.

**Phrases de risque dans leur intégralité**

- R10 Inflammable.
- R11 Facilement inflammable.
- R12 Extrêmement inflammable.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R66 L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Mentions de danger dans leur intégralité**

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .
- H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes .

## **(Aerosol) Gris Tapis**

### Clause de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.